



Problème immobilier propriétaire

Par **besoindaideurgent**, le **13/05/2008 à 12:06**

J'ai fait louer une chambre meublée dans ma résidence principale avec un bail verbal. Mais après 3 mois, elle me donne congé par téléphone et quitte les lieux en gardant les clefs de ma maison. Elle ne me les rendra qu'en échange de sa caution, justifiant qu'elle en a le droit car rien n'a été signé. Peut-elle agir ainsi ? Le bail verbal est-il soumis aux mêmes obligations que le bail écrit ?

Par **Marion2**, le **15/05/2008 à 18:45**

Le bail verbal n'existe pas.
Vous êtes dans votre tort si vous n'avez pas rédigé un bail.